



Propriétaire du domaine public

Par **Thomasc**, le **04/11/2022** à **17:53**

Bonjour,

J'ai acheté un terrain en angle de rue correspondant à 3 parcelles. Je suis propriétaire du terrain mais également de 50% de la voirie, c'est à dire du trottoir + la moitié de la route. Il y a plusieurs décennies, il s'agissait de champ et ça a été divisé et une route a été créée. Ma situation n'a jamais été régularisée et la métropole veut récupérer ma parcelle gratuitement. Ils ont fait une délibération à ce sujet.

La métropole peut-elle m'exproprier pour me forcer à leur donner ce morceau de voirie ?

Nous allons construire et allons avoir une emprise sur la voirie pour y mettre un camion par exemple. On a demandé un arrêté d'occupation mais d'ordinaire, la métropole fait payer l'occupation de la voirie à la journée et ça monte vite. J'ai demandé de ne pas payer car je suis le propriétaire de cette parcelle sur la voirie, suis-je dans mes droits ?

Une fois terminé, je compte régulariser avec la métropole pour rétrocéder cette parcelle. Puis-je demander qu'ils me la paie ? La délibération dit 0 euro alors qu'ils achètent parfois des bouts de terrain à des particuliers.

Cordialement.

Par **Cousinnestor**, le **04/11/2022** à **19:26**

Hello !

Thomas vous dites qu'il y a plusieurs décennies il s'agissait de champ et ça a été divisé et une route a été créée. La route et son trottoir sont-ils devenus à l'époque une parcelle issue de la division ? Savez-vous qui les a aménagés ?

Ne serait-il pas possible (élucubration perso) qu'à l'époque une rétrocession ait été envisagée en échange de cet aménagement au profit de la parcelle(s) principale mais finalement sans avoir été actée (ce pourquoi vous vous dites "propriétaire du domaine public" ce qui est évidemment impossible). Je crains qu'il vous faille consulter un notaire et/ou un avocat pour démêler cette situation "récupérée" par la métropole. Ou alors négocier votre acceptation de cette rétrocession gratuite en échange de la gratuité de l'emprise provisoire de votre chantier

sur ce "domaine public" ?

Mais bon. A+

Par **Thomasc**, le **05/11/2022** à **00:41**

Bonjour,

Merci pour votre retour.

Précision, on a acquis le terrain dont cette parcelle il y a 1 an. Nous sommes bien propriétaires du lot. Nous avons pris un géomètre qui nous a confirmé que nous sommes bien propriétaire. Par contre, personne n'arrive à nous dire quels sont nos droits, ni même le notaire.

Avant de devenir une route, c'est devenu tout d'abord une parcelle comme on a. Il y a des années, la mairie avait fait échange des parcelles contre le branchement au tout à l'égout, sauf mon terrain qui est la dernière fosse septique.

La métropole n'a rien récupéré, elle attend qu'on prenne RDV chez un notaire pour effectuer l'acte authentique.

Mais en attendant, qui a quoi ? Quels sont les droits de chacun ?

Cordialement.